



Mairie de Villargondran

PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Mercredi 21 septembre 2022

PRESENTS : ROSSI Philippe, Maire, RICCIO Georges, BOIS Hélène, JAMEN Pascal, DURUISSEAU Gilles Adjoints, ASSIER Aurore, BOIS Stephan, CATTELAN Maurice, COHENDET Coralie, LAVARDA Grégory, MERLOZ Christiane, ROSSAT Philippe, SALLIERE Michel.

ABSENTS : JAUDOIN Carine donne procuration à BOIS Hélène, ROSSI Romain donne procuration à ROSSI Philippe.

ROSSAT Philippe et COHENDET Coralie en retard

Secrétaire de séance : JAMEN Pascal

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 septembre 2022

1 - approbation du compte rendu du 15/06/2022

Pas de remarque.

Vote : 13 pour

2- décision modificative M14

Suite à une erreur de frappe, 264 000 € ont été inscrits au compte 2315-041 au lieu du compte 2315-23.

DM à prendre :

c/2315-041 = - 264 000

c/ 2315-23 = + 264 000 €

Vote : 13 pour

3 – désignation d'un correspondant incendie et secours

Suite à une note de la Préfecture en date du 16 août, et suite au décret n° 2022-1091 du 29 juillet, il est demandé aux communes de désigner un correspondant incendie et secours qui sera investi d'un rôle de sensibilisation et d'information des habitants et du Conseil Municipal.

Il constitue un point de contact pour les préfectures et les services départementaux d'incendie et de secours.

Monsieur Stephan BOIS se porte volontaire pour assurer ces fonctions.

Un arrêté sera pris.

Pour information, des séances de formation prévention premiers secours vont être programmées.

Il faudra également vérifier le dispositif d'alerte de la Mairie.

Vote : 13 pour

4 – création emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe

Dans le cadre de la promotion interne, un agent actuellement nommé sur un poste de rédacteur peut bénéficier de l'avancement au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

Afin de nommer cet agent sur ce grade, le Maire propose au conseil municipal de créer un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Vote : 12 pour 1 abstention

5 – bibliothèque : validation de la politique documentaire

Arrivée de Philippe ROSSAT à 18h20.

La charte documentaire d'une bibliothèque a pour but de déterminer les principes de constitution, de gestion et de développement des collections.

Sont expliqués les missions, les collections, les critères de sélection pour les acquisitions, leur vie, l'inventaire

Cette charte est obligatoire pour toutes les bibliothèques classées comme celle de Villargondran

Vote : 14 pour

6- demandes d'achat de terrains

Arrivée de Coralie COHENDET à 18 h.30

Demande d'achat de M. Fernand TOGNET : cette demande avait été vue lors de la dernière réunion du Conseil. La totalité de ses parcelles correspond à 5234 m² et sont toutes situées en zone N, donc pas d'intérêt pour leur acquisition. Les frais notariés seront trop importants pour des parcelles n'ayant aucune utilité pour la commune.

Vote : 15 contre

Demande de Thierry DEIANA : compte tenu de la situation environnementale aux abords de sa propriété, le conseil municipal ne donne pas suite à sa demande dans l'immédiat et attend un aménagement des lieux.

7 – société TELT : installation classée pour la protection de l'environnement, avis à donner

Une demande d'enregistrement a été déposée par la société TELT concernant l'exploitation d'une installation de stockage de déchets non dangereux, inertes, de concassage et d'une station de transit de produits minéraux sur le dépôt dit « des Resses ».

Un registre est à la consultation du public pour avis, depuis le 6 septembre et jusqu'au 3 octobre.

Le Conseil est également appelé à donner son avis.

Explications sur les mesures qui devront être prises en compte, notamment au niveau du bruit, des poussières, des contrôles à mettre en place pour le nettoyage des voiries, les chemins à rétablir, au dépôt des matériaux.

Un avis favorable, avec réserves, est rendu et tous les points importants seront notés sur une délibération qui sera transmise aux services préfectoraux.

Vote : 15 pour

Explications et suite à donner pour les coupes de bois en cours réalisées par une entreprise de bucheronnage.

8 – taxe d'aménagement, reversement et taux

Jusqu'à présent, la Direction Départementale et des Territoires était en lien avec le service urbanisme pour le calcul des taux, concernant les permis de construire et les déclarations préalables.

A compter du 1^{er} septembre, la compétence sera transférée à la Direction Générale des Finances Publiques, qui se chargeait déjà du recouvrement.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 29 septembre 2011 fixant le taux de la part communale à 3 % sur l'ensemble du territoire communal.

Rappelle également la délibération 002 du 29 mars 2019 approuvant la convention avec la 3CMA et concernant le reversement de la taxe d'aménagement sur les ZAE et les zones d'aménagement reconnues d'intérêt communautaire.

Il y a lieu de définir de nouveau le taux pour une application au 1^{er} janvier 2023, en sachant que le taux fixé par une commune ne peut être inférieur à 1 % et ne peut excéder 5 %.

Il propose de maintenir le taux à 3 %.

Vote : 15 pour

9 – 3CMA groupement de commandes

Poteaux incendie

Monsieur le Maire expose qu'il est convenu de constituer un groupement de commandes réunissant toutes les communes de la 3CMA afin de passer un marché de services pour la réalisation de contrôles des poteaux incendie selon la procédure adaptée ouverte.

Idem pour les schémas directeur eau et assainissement

Il s'agit d'un groupement de commandes dans lequel l'un de ses membres se voit confier la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation et d'exécution des marchés publics au nom et pour le compte des autres membres.

La Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan est désignée comme coordonnateur ayant la qualité de pouvoir adjudicateur pour procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations.

Les conventions correspondantes sont à valider.

Vote : 15 pour

10 – changement de nomenclature et passage à la M57 pour le budget communal et pour le CCAS

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local.

Elle présente la particularité de pouvoir être appliquée par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes).

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

L'instruction M57 a été conçue pour permettre d'améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux.

Cette nouvelle norme comptable sera celle des budgets gérés selon la M14 soit pour la commune de VILLARGONDRAN, son budget principal et le budget du CCAS.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Avec l'accord de Mme la Trésorière, il est proposé de mettre en place la M57 dès le 1^{er} janvier 2023.

Vote : 15 pour

11 – compte rendus des commissions

RICCIO Georges : travaux

Les enrobés route de l'Amoudon entre le giratoire et la rue principale sont terminés.

Des reprises sont également prévues sur l'ensemble de la commune.

Rue du Putet : l'entreprise EIFFAGE interviendra à partir du 24 octobre pour la réalisation de la route.

Route de l'Amoudon, en attente d'un retour du notaire suite succession riverain.

Nouveau camion acheté au service technique, voir pour vente des bennes ampirol.

JAMEN Pascal : sports et loisirs

Bilan fête au pays.

Pas de fête de Noël cette année avec le comité des fêtes.

Beaucoup de remerciements de la part des associations suite au versement des subventions.

BOIS Hélène – communication

Prévision d'une journée de nettoyage avec les jeunes début octobre.

Suivi de la bibliothèque.

Une lettre municipale est programmée avant Noël.

Projet de faire venir quelqu'un de la Mission locale pour expliquer leur rôle et tout ce qui est organisé.

Salon du livre le week-end du 8 octobre.

Gilles DURUISSEAU – finances

Se pencher sur les orientations budgétaires suite à l'augmentation des énergies.

Le panneau lumineux, la zone Antoine Borile, la place des Anciens Combattants, l'éclairage du stade de football, à réfléchir.

12 - informations et questions diverses

Repas du CCAS le 27 novembre.

Les bâches de la salle polyvalente sont renouvelées jusqu'à juin 2023.

Rencontre avec TRIMET pour les nuisances sonores, un document de synthèse sera transmis. Des mesures sont programmées sur la commune.

Inauguration du pôle culturel à planifier.

Situation sur la circulation au giratoire en direction de ST JULIEN MONTDENIS, les voitures arrivent rapidement et ne laissent pas la priorité. Cette route est provisoire.

Fin de séance : 21 h. 25

Le Maire,
Philippe ROSSI

